Original: anglais

NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LE GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG) ABORDERA PAR CORRESPONDANCE

1. Examen de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre des mesures de MCS (p.ex., programmes de documentation des captures et de documents statistiques ; programmes d'observateurs et d'inspection ; règles d'affrètement et autres dispositions en matière de pêche).

Les rapports suivants seront disponibles pour information :

- Rapport du Secrétariat au PWG sous la référence PWG-401.
- Rapport du Secrétariat sur le programme d'observateurs pour les transbordements sous la référence PWG-402 (les informations sur le programme ROP-BFT seront contenues dans PA2-601).
- Rapport sur la mise en œuvre de la dérogation visant à valider les BCD pour les opérations commerciales de thon rouge entre États membres de l'UE sous la référence PWG-407.
- Rapport du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance sous la référence PWG-406.
- État d'avancement de la mise en œuvre du système eBCD PWG-403
- Les formulaires élaborés par le Secrétariat pour la déclaration des engins perdus et abandonnés ont également été mis à disposition pour commentaires sous la référence PWG-404.

La discussion sur ces questions sera reportée à la prochaine réunion de l'IMM, à moins qu'une CPC ne souhaite soulever une question spécifique pour en discuter par correspondance. Dans ce cas, les CPC devraient en informer le Président du PWG avec copie au Secrétariat de l'ICCAT avant le 15 octobre 2020 (18h, heure de Madrid) au plus tard.

2. Examen des mesures techniques supplémentaires requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

Toute CPC souhaitant présenter une proposition de mesures relatives aux travaux du PWG devrait le faire avant le 15 octobre 2020 (18h, heure de Madrid) au plus tard.

3. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

Le Secrétariat mettra à disposition le projet de liste sous la référence PWG-405 conformément aux délais spécifiés dans la Rec. 18-08, en prenant comme base les dates initiales prévues pour la réunion de la Commission. Toute réponse soumise conformément au paragraphe 3 de la Rec.18-08 devrait être envoyée au Secrétariat, avec copie au Président du PWG avant le 22 octobre 2020. Si nécessaire, une liste révisée sera diffusée d'ici le 30 octobre 2020. En l'absence d'autres commentaires reçus par le Secrétariat avant le 15 novembre 2020, la liste sera considérée comme le projet "final" à soumettre à la Commission pour adoption.

4. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Le Président du PWG fournira un résumé écrit des conclusions du Comité qui doivent être approuvées ou adoptées par le Groupe et ensuite par la Commission.